



Peyrolles-info

146

Conseil municipal du 13 avril 2018

Étaient présents : François Abbou, Pierre Deleuze, Nicolas Geoffray, Pierre Hénon,
Jean Paulin, Thierry Ponsin.

Absent excusé : Bernard Bordarier.

Pouvoir de Bernard Bordarier à François Abbou.

Secrétaire de séance : Thierry Ponsin.

La séance est ouverte à 18h00

1. TAXES DIRECTES LOCALES 2018

Après discussion il est décidé d'augmenter les taxes locales de 0,5 %. Les nouveaux taux s'établissent donc comme suit :

Libellés	Taux 2017	Taux 2018	Produit attendu
Taxe d'habitation	15,56 %	15,64 %	6 772 €
Taxe foncier bâti	11,40 %	11,46 %	3 507 €
Taxe foncier non bâti	56,04 %	56,33 %	732 €
Cotisation foncière des entreprises	19,71 %	19,81 %	1 208 €

Le produit 2017 sans augmentation communale serait de 12 157 €. Avec l'augmentation de 0,5 % il sera de 12 219 €

Accord unanime du Conseil

2. BUDGET PRIMITIF 2018

Le budget communal est consultable sur le site de la commune. Il s'équilibre comme suit :

En fonctionnement : dépenses = recettes = 236 781 €

En investissement : dépenses = recettes = 271 404 €

En investissement les principales opérations inscrites au budget de cette année sont :

- Remplacement du drain dans le Gardon pour l'adduction d'eau potable ;
- Chaufferie bois pour La Planque ;
- Remise en état du pont du Tiorlet (réalisé en 2017 mais règlement en 2018) ;
- Chemins communaux (réparations diverses) ;
- Chemin de la Baume (mise aux normes DFCI) ;
- Chemin de la Peyrarié (enrochements) ;
- Piste d'accès et raccordement électrique du futur pylône de téléphonie mobile ;
- Schéma directeur de l'eau ;
- Déclaration d'utilité publique du captage d'eau ;
- Révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Après s'être fait expliquer par le détail les dépenses prévues et les recettes attendues, les projets à réaliser avec les subventions qui s'y rapportent, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2018.

3. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ÉLECTRICITÉ 2018

Cette redevance est cette année fixée à 203 € pour les communes de moins de 2 000 habitants mais il faut délibérer pour la percevoir.

Accord unanime du conseil

4. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC TÉLÉCOMMUNICATIONS 2018

Pour la Redevance d'Occupation du Domaine Public routier et non routier communal par les ouvrages des réseaux de télécommunication, les plafonds de redevance 2018 sont fixés à 52,38 € par km d'artère en aérien et à 26,19 €/m² d'installation au sol. Ce qui donne sur la commune de Peyrolles :

Artères aériennes	7,50 km x 52,38 €	392,85 €
Emprise au sol	1 m ² à 26,19 €	26,19 €
TOTAL		419,04 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le montant de 419 € au titre de la RODP acheminement des télécommunications pour l'exercice 2018.

5. CONVENTION AVEC LE SERVICE DE MÉDECINE DU GARD.

Ce service, mis en place par le centre de gestion, est doté de deux médecins et deux infirmiers. Pour une cotisation annuelle de 55 € il assurera les visites de médecine du travail.

Accord unanime du conseil

Questions diverses :

- *Pylône de téléphonie mobile. Le département, maître d'ouvrage pour la construction du pylône au Serre de Clayrac nous a informé qu'il a délégué cette maîtrise d'ouvrage à l'entreprise Ineo Intracom,*

La séance est levée à 19h30